



CABINET RISSER
Géologie - Géographie
Hydrologie
954 route de Saint-Laurent
06610 La Gaude
04 93 87 33 30



S.I.L.C.E.N.
6, Rue Xavier de Maistre - 06100 NICE
04 93 84 80 26

16 AOUT 2010

La Gaude, le 09/08/2010

Traiter par :

COMMUNE
PLACE D'AUDIFFRET
06440 L'ESCARENE

Madame, Monsieur,

L'eau est un patrimoine qu'il faut protéger, défendre et traiter comme tel. Dans le cadre de la lutte contre les pollutions d'origines diverses, il convient d'agir pour réduire l'impact des rejets issus des eaux usées dans le milieu naturel.

Dans ce contexte, la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 impose aux collectivités territoriales de contrôler les filières d'**Assainissement Non Collectif** sur leur territoire.

Le Syndicat Intercommunal des cantons de Levens, Contes, l'Escarène et Nice (SILCEN), compétent dans ce domaine, a été chargé par treize communes du moyen pays niçois de réaliser une étude de diagnostic de grande ampleur.

Le Cabinet RISSER, spécialisé dans ce domaine, a été choisi pour assurer le diagnostic des installations existantes sur votre commune. Ainsi, un(e) technicien(ne) hydrogéologue devra intervenir chez vous, suivant un rendez vous préétabli en fonction de vos disponibilités.

Nous attirons votre attention sur la durée de la visite estimée entre 45 minutes et 2 heures 30.

Avant l'intervention du technicien, l'occupant des lieux devra dégager et rendre accessible tous les regards de visite de votre installation.

En collaboration avec les propriétaires des lieux, dont la présence est nécessaire, le diagnostic se déroulera de la façon suivante :

- Recensement des caractéristiques du logement (nombre de pièces principales) et des installations d'assainissement non collectives (description des éléments composant la filière d'assainissement existante).
- Vérification du bon fonctionnement du système existant (présentation des factures d'entretien, etc ...).

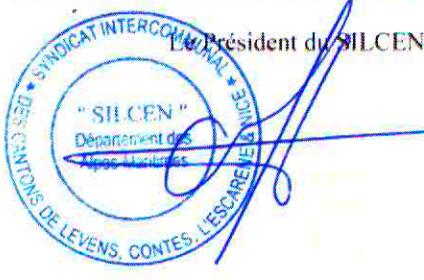
En cas de disfonctionnement notable avéré, un projet de réhabilitation sera établi. Celui-ci présentera les modifications obligatoires à apporter sur votre installation afin de la rendre en état de bon fonctionnement et éviter les nuisances ainsi qu'une estimation du coût des travaux à réaliser.

Nous attirons votre attention sur le fait que la réalisation de ce diagnostic vous est gracieusement offerte par votre commune, toutefois, le coût des travaux de réhabilitation reste entièrement à votre charge.

Une fois votre installation remise en conformité, le SILCEN procédera tous les 4 ans à un contrôle de bon fonctionnement, (sauf dans le cas où la commune a procédé à la mise en place d'un assainissement collectif dans votre quartier). Ce contrôle vous sera facturé annuellement.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de nos salutations distinguées.

Vincent RISSER



Le Président du SILCEN

Le Maire

Docteur Pierre DONADEY



Une réunion publique d'information, où assisteront le responsable du SILCEN et le géologue du Cabinet RISSE, se tiendra à L'Escarène le 9 septembre 2010 à partir de 19h au foyer rural, rue du Château.

Cette réunion présentera l'organisation du travail et permettra de répondre aux questions relatives aux diagnostics, pour lesquels vous recevrez dans les jours prochains une proposition de rendez-vous.